

==== Jérémie 16 ====

Des horreurs et des espoirs

Dayton Keesee

Dans la solitude, on cherche quelqu'un avec qui partager sa vie, comme nous l'a montré le chapitre 15. Jérémie est seul, en effet (15.17), et pourtant Dieu lui donne des raisons pour rester seul, et célibataire. Bientôt les foyers de Juda vont connaître la tragédie (14.3, 16), pour des raisons déjà expliquées (3.21-25 ; 7.17, 31). Avant que la calamité ne frappe, les êtres humains ont du mal à l'imaginer ; ainsi, jusqu'au jour fatal, ils continuent de vivre normalement.

LES HORREURS (16.1-13)

Dans ce contexte, Dieu énonce quelques prohibitions destinées à aider Jérémie à comprendre la tragique réalité des événements à venir. Premièrement, Dieu lui ordonne de ne pas se marier, de ne pas avoir d'enfants (v. 2). Deuxièmement, l'Éternel lui interdit de participer aux deuils pour les morts, et même d'entrer dans la maison d'un mort (v. 5). Troisièmement, il doit éviter tout les festins de toute sorte (v. 8).

Un tel isolement ne peut qu'intensifier le sentiment de solitude qu'éprouve le prophète, qui doit "mener une vie dépourvue de joie, de fraternité, même de la liberté de montrer sa sympathie pour son peuple dans la souffrance"¹. Pourquoi ces directives ?

Ne pas se marier (vs. 1-4)

Le célibat n'était certainement pas une coutume juive. L'ordre de Dieu était un nouveau

¹ Theodore Laetsch, *Jeremiah*, Bible Commentary (St. Louis : Concordia Publishing House, 1965), 155-156.

test de la foi du prophète :

Cet ordre avait pour un Israélite et un prêtre un impact difficilement compréhensible pour nous. Pour Israël le mariage (avec les espoirs qu'il comportait) était non seulement un délice mais un devoir. En être privé, c'était renoncer aux deux (...), parce que le mal qui approchait allait transformer les deux en malédiction. Comparer les paroles de notre Seigneur en Matthieu 24.19, et celles adressées aux filles de Jérusalem en Luc 23.29, ainsi que les motivations de Paul pour une abstinence similaire à cause des "calamités présentes" (1 Co 7.26)².

Tout en reconnaissant l'apparente injustice de cette interdiction pour Jérémie, nous en constatons les raisons évidentes : Jérémie ne peut annoncer un message prophétisant des horreurs pour les familles de Juda, tout en ayant sa propre famille (cf. 6.11-13 ; 15.7-9 ; 18.21-22). La vie d'un prophète ou d'un prédicateur doit correspondre à son message. Jérémie annonce la désintégration des familles et une terrible souffrance pour les femmes et les enfants. Entrer lui-même dans une telle relation serait inviter sa propre famille à vivre cette horreur. Il ne peut regarder mourir sa famille par l'épée ou la famine, savoir que les morts ne seront ni pleurés ni ensevelis, et garder le zèle nécessaire pour aller au-devant de Juda avec un "Ainsi parle l'Éternel". De plus, il aurait l'air hypocrite. Il ne peut éveiller Juda à la réalité de ces tragédies s'il semble lui-même mener une vie de famille tranquille. En

² Charles J. Ellicott, *Ellicott's Commentary on the Whole Bible*, vol. 5 (Grand Rapids, Mich. : Zondervan Publishing House, 1959), 16.

POINTS FORTS. Sujet : L'effet du jugement de Dieu sur les familles. **Vérité à retenir :** 16.14 : Deux événements décisifs : l'Exode d'Égypte et le retour de la captivité babylonienne.

revanche, sa séparation de cette vie montre qu'il est en accord avec son message.

Jérémie doit donc se réconcilier avec le fait de n'avoir ni femme ni famille (15.10 ; 20.14). Vu les circonstances, de telles relations seraient non un réconfort, mais plutôt une malédiction.

Ne participer à aucun deuil pour les morts (vs. 5-7)

Au verset 5, Dieu dit qu'il a "retiré à ce peuple" sa "paix", sa "bienveillance" et sa "compassion" (cf. 12.12 ; 30.5). Si l'Éternel annonce une moisson de corruption, personne ne peut offrir à la place un quelconque réconfort ! Les condamnés ne peuvent recevoir en bénédiction un message de délices ! Jérémie ne peut leur offrir aucun espoir, mais seulement ce message :

Celui qui est pour l'épée : A l'épée !
Celui qui est pour la famine : A la famine !
Celui qui est pour la captivité : A la captivité !
(15.2).

Dieu est le seul à savoir quand une âme est définitivement perdue (cf. Hé 6.4-6 ; Lc 13.3, 5). Il sait que cela ne sert à rien que Jérémie fasse des visites sociales dans les maisons de ceux qui sont dans le deuil.

Grands et petits mourront dans ce pays ;
On ne leur donnera pas de sépulture ;
On ne leur fera pas de funérailles,
On ne se fera pas d'incisions,
Et l'on ne se raser pas pour eux (v. 6 ; 41.5 ;
47.5 ; 48.37 ; Dt 14.1-2 ; Lv 21.5 ; Mi 1.16).

Ne participer à aucun festin (vs. 8-9)

Dieu déclare au verset 9 qu'il s'apprête à éliminer de Juda tout signe d'allégresse et de joie, toute voix de fiancée ou de fiancé (7.34 ; 25.10). Cette prophétie, accomplie, est décrite en Lamentations 5.14-15 (cf. Es 24.6-13).

Jérémie n'était nullement un ermite. En fait, dans sa dernière prière il s'était plaint d'être exclu des assemblées des joyeux (15.17). Son abstinence était dans un but pédagogique, comme un exemple pour le peuple de cette génération. La nation tombait en ruines, et ce n'était pas le moment de festoyer ou de se réjouir. (...) De toute façon, face à l'extermination, les hommes ne penseraient pas à ces choses (v. 9). Cette prohibition, donc, donnée dans un but utile et valable, représentait tout de même pour Jérémie un poids supplémentaire³.

³ James E. Smith, *Jeremiah and Lamentations*, Bible Study Textbook Series (Joplin, Mo. : College Press, 1972), 334-335.

Le pourquoi des horreurs (vs. 10-13)

Normalement, un orateur ne connaît pas à l'avance les réactions de son auditoire. Mais, pour en avoir été informé par Dieu, Jérémie connaît les questions que posera le peuple après avoir entendu ses accusations (v. 10). Bien entendu, Jérémie à l'habitude de ce genre de rejet (cf. 2.35 ; 5.19 ; 13.22).

La déclaration suivante de Dieu concerne le passé (v. 11), le présent (v. 12) et l'avenir (v. 13). Faisons la liste des accusations concernant le passé de Juda :

- (1) Vos pères m'ont abandonné.
- (2) Ils se sont ralliés à d'autres dieux.
- (3) Ils leur ont rendu un culte
Et se sont prosternés devant eux
(cf. 1.16 ; 7.2 ; 8.2 ; 13.10).
- (4) Ils m'ont abandonné,
Et n'ont pas gardé ma loi.

Tout le service et toute l'adoration dus à Dieu, tout ce qu'il leur demande, a été offert à des idoles. Leur rébellion est à son comble, et pourtant cette génération ajoute un élément qui augmente encore son iniquité. Il s'agit de son "obstination" (v. 12). L'esprit et le cœur endurcis et fermés, Juda refuse d'entendre les paroles que Dieu offre pour la guider. À vrai dire, Juda a trois options pour sa conduite dans ce contexte : elle peut (1) suivre Dieu, (2) suivre d'autres dieux (2.10-13), ou (3) suivre les imaginations de son propre cœur et devenir son propre dieu. C'est cette dernière option qu'elle a saisie, pour sa propre destruction.

Au verset 13, Dieu promet de répondre à cette rébellion continue :

- (1) Je vous jeterai hors de ce pays.
- (2) Vous rendrez un culte aux autres dieux
jour et nuit.
- (3) Je ne vous accorderai plus de rémission.

Dans leur oppression, ils ne pourront se débarrasser des idoles, ils en seront constamment hantés : c'est-à-dire qu'ils récolteront ce qu'ils auront semé. Quel leçon pour nous ! Quand celui qui est l'auteur de tout don décide de ne plus accorder aucune faveur, la vie devient une horreur.

L'ESPOIR (16.14-21)

Malgré ces prédictions horribles pour Juda, Jérémie garde un espoir dans son cœur. La promesse d'une restauration (vs. 14-15), avec

son élément de châtement pour Juda, devient pour Jérémie l'annonce d'un assaut universel contre l'idolâtrie (vs. 19-20). Ainsi, Dieu assure Juda qu'elle connaîtra la grandeur de l'Éternel (v. 21).

Non seulement Dieu promet-il un retour de l'exil, mais il accentue l'importance de ce retour dans l'esprit de Juda (vs. 14-15). Ainsi, Jérémie comprend mieux le dessein de Dieu, qui comporte un but spécifique. Il faut, d'abord, une purification du pays par la déportation.

Pendant les 800 années du séjour de Juda dans le pays, Dieu l'avait souvent punie (...). Pourtant, elle avait pu rester à l'intérieur de ses frontières. À présent, avec les horreurs de la guerre, un deuxième fléau s'annonce, celui de l'exil. Juda avait profané la terre promise avec les carcasses de ses "abominations" (v. 18), terme qui décrit habituellement les idoles (Jr 4.1 ; 7.30 ; etc.), et ses "horreurs" (Dt 7.26 ; 2 R 16.3 ; etc.). Le terme "cadavres" suggère non seulement l'absence de vie dans ces idoles, mais leur caractère impur, profanateur (Lv 11.24-40 ; 26.30). Le Seigneur accomplira maintenant ses menaces (Lv 18.25-28)⁴.

Ensuite, tandis que la sortie d'Égypte vers la Terre Promise avait entraîné Israël vers l'idolâtrie de Canaan, à présent la sortie de Babylone va le pousser à abandonner l'idolâtrie.

Enfin, le retour de Babylone comportera une dimension supplémentaire, une promesse divine, comme Jérémie le déclarera plus tard (23.2-8).

Le nouvel exode de Babylone serait d'une telle magnitude, d'une telle gloire, qu'il éclipserait la sortie d'Égypte. Les hommes jureraient désormais par le Dieu qui avait ainsi démontré sa puissance divine. Dans l'esprit des prophètes de l'Ancien Testament, le retour de Babylone devait atteindre son apogée dans l'œuvre du grand libérateur, le Messie. Vu de cette perspective, le nouvel exode surpassa en effet l'ancien⁵.

⁴ Laetsch, 159.

⁵ Smith, 337.

Jérémie se rend compte pourtant d'une chose : avant que ces événements glorieux ne puissent se dérouler, il faut que Dieu fasse disparaître du pays le peuple pécheur. L'emploi de termes comme "pêcheurs" et "chasseurs" (v. 16. Am 4.2 ; Ha 1.14-15, Mi 7.2-4 ; Jr 38.18, 23 ; 39.1-8 ; 52.8) démontre que l'exil doit être complet.

Voyant plus clairement le tableau du plan de Dieu, Jérémie est plus que jamais disposé à servir et à parler. Ses cris et ses accusations à l'égard de Dieu (15.15, 17-18) deviennent des louanges. Il a confiance en l'avenir. "Au jour de la détresse", l'Éternel sera pour lui :

| | |
|-----------------|-----------------------|
| sa "force" | pour parler |
| sa "forteresse" | pour servir |
| sa "retraite" | pour être en sécurité |

À présent, Jérémie saisit la teneur de la promesse de Dieu en 15.11. Il voit au-delà des bénédictions de Dieu à son égard, il contemple le plan élargi qui touchera la nation toute entière.

La confiance de Jérémie à ce point de sa prophétie vient de la double assurance du verset 21. Dieu lui révèle qu'il fera connaître parmi les nations :

| | | |
|------------------------------------|---|------------------|
| sa "main" ⁶ | — | sa puissance |
| sa "viguer" ⁷ | — | sa détermination |
| son nom : "l'Éternel" ⁸ | — | sa déité |

Les concepts développés dans ce chapitre donnent de la stabilité à Jérémie, et l'aident à définir le statut de Juda pendant la période de l'exil.

⁶ Hébr., *yad* : la "main" comme force, fidélité, châtement, puissance, aide, assistance.

⁷ Hébr. *geburah* : force, puissance (Es 39.15), surtout de Dieu (Ps 21.14 ; 54.3 ; 66.7).

⁸ Hébr. *yehowah* : le nom du Dieu Suprême (Os 12.5), l'être éternel, immuable, YHWH, créateur de l'existence, absolu et inchangeable, qui vit à jamais : "Je suis celui qui suis" (Ex 3.14).